



GROUPE INTERSUD

FACILITATEUR DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Lettre d'information n°103-Janvier 2025

Cette lettre vous est proposée par INTERSUD, AFRECO, G2C et GCI et sera diffusée à leurs fidèles clients.

La fraude en plein essor

Comptes savamment maquillés ou faux IBAN, les cas de fraudes se multiplient ces derniers temps. Comment les déjouer ? Le groupe Intersud fait le point.

« Je fais ce métier depuis 35 ans. J'ai le souvenir d'une ou deux escroqueries, il y a des années de cela. Mais depuis 2022, nous avons été confrontés à plusieurs cas de fraude avérée ». Responsable du service national d'Intersud, Magali Lefevre tire la sonnette d'alarme : certains (faux) entrepreneurs indéclicats n'hésitent pas à falsifier, voire à inventer de toutes pièces, des documents comptables.

Le groupe Intersud a ainsi, ces derniers temps, été confronté à quelques cas particulièrement édifiants. Par exemple, un manufacturier en pneumatiques s'est interrogé sur la solvabilité d'une société installée depuis 2014. Bien lui en a pris : si les comptes de l'entreprise étaient particulièrement flatteurs, ils avaient été tous transmis au greffe du Tribunal de commerce en une seule fois. Après recherche, il s'est avéré que le cabinet comptable censé les avoir réalisés n'existait pas !

Documents falsifiés

Autre exemple : une entreprise du BTP s'est étonnée de la façon dont l'un de ses clients venait retirer de façon répétitive des marchandises, profitant du crédit fournisseur dont il bénéficiait. Après investigation, les analystes d'Intersud ont constaté que l'IBAN donné en garantie était faux ! Et une visite sur les lieux a démontré que les marchandises retirées avaient déjà disparu... La falsification peut également concerner une pièce d'identité.

Autre cas de création ex-nihilo de documents : une entreprise nouvellement créée affichait un beau capital social de 100 000 euros. En réalité, l'office notarial censé avoir produit le certificat de dépôt des fonds n'a jamais vu de représentant de la société !

Le risque ne vient pas toujours des clients. La fiabilité d'un fournisseur est cruciale, surtout lorsque ce dernier demande un acompte pour des prestations commerciales ou des fournitures à venir. C'est l'expérience qu'a vécue un acteur du secteur de l'automobile. Ce dernier, heureusement, s'est tourné vers les experts d'Intersud. Après enquête, ceux-ci ont constaté qu'aucun compte social n'avait été déposé au greffe du Tribunal de commerce depuis l'arrivée d'un nouveau dirigeant, celui-ci ayant en outre déménagé l'entreprise auprès d'une domiciliation commerciale. Et ce, alors même qu'elle était censée fabriquer des produits ! Enfin, elle avait changé de banque auprès d'un institut sans antériorité. Le risque semblait donc grand que cette structure empoche l'acompte... et n'ait aucune marchandise à livrer en contrepartie.



Magali Lefevre

Reconnaître les signaux faibles

Comment se prémunir ? Des signaux existent, explique Magali Lefevre. Un bilan magnifique, affichant des marges sensiblement plus élevées que celles habituellement enregistrées dans le secteur d'activité, doit, par principe, susciter la prudence. « Nous sommes suffisamment expérimentés pour bien connaître les niveaux de rentabilité moyens des principales branches d'activité », corrobore Magali Lefevre. Le changement récent d'un dirigeant, des modifications dans l'actionnariat, doivent également susciter, sinon la prudence, du moins la curiosité et l'envie de réaliser une étude plus approfondie. Le changement de banquier -notamment si l'entreprise s'oriente vers une banque nouvelle sur le marché- constitue un autre signal à ne pas négliger. Enfin, tous les documents -IBAN, papiers d'identité- doivent être présentés au format original avant d'être envoyés sous forme numérique. Les analystes d'Intersud peuvent en outre vérifier leur véracité. Enfin, un contact physique ou, tout le moins, téléphonique, initié par le créancier – ou les analystes d'Intersud- est indispensable.

Certes, les risques encourus par les fraudeurs sont énormes : présenter des documents faux et en faire usage constitue une infraction pénale, qui peut conduire le chef d'entreprise s'en étant montré coupable à encourir une peine d'emprisonnement de 5 ans et à payer une amende allant jusqu'à 375 000 euros.

Mais certains sont passés maîtres dans l'art de disparaître dans les mailles du filet. La prudence se révèle donc, plus que jamais, indispensable et l'expérience des analystes du groupe Intersud précieuse !

Ceux-ci présentent, par ailleurs, à leurs fidèles partenaires, tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2025 !

Intersud

 04 91 19 02 00

Afreco-G2C

 04 72 88 69 00

GCI

 04 37 69 71 50